



Conseil économique et social

Distr. générale
16 mars 2020
Français
Original : anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingt-neuvième session

Vienne, 18-22 mai 2020

Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Intégration et coordination de l'action de l'Office
des Nations Unies contre la drogue et le crime
et des États Membres dans le domaine de la
prévention du crime et de la justice pénale : ratification
et application des instruments internationaux visant
à prévenir et à combattre le terrorisme**

Assistance technique en vue de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport passe en revue les activités menées en 2019 par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour aider les États Membres à ratifier et à appliquer les conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme, mais aussi à mettre en œuvre les résolutions pertinentes des Nations Unies. Il met également en exergue les principales réalisations de l'Office, qui fournit une assistance technique sur les aspects de la lutte contre le terrorisme touchant au droit et notamment à la justice pénale, tout en tenant compte des défis qui se profilent et de l'évolution des besoins des États Membres. Le rapport présente un ensemble de conclusions soumises à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale pour examen.

* E/CN.15/2020/1.



I. Introduction

1. Le terrorisme entrave le développement économique et social des pays et conduit à l'instabilité et à l'insécurité régionales. C'est la raison pour laquelle la prévention du terrorisme et l'élimination des conditions propices à celui-ci sont essentielles à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le travail que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) mène dans le domaine de la prévention du terrorisme contribue directement à la mise en œuvre de plusieurs objectifs de développement durable, en particulier à celle des objectifs 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) et 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous), ce dernier portant en partie sur la réduction de la criminalité violente et au renforcement des institutions nationales.

2. L'ONUDC a pour mandat de fournir aux pays une assistance technique et des conseils d'expert en matière législative en ce qui concerne les aspects pénaux de la prévention et de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent propice au terrorisme. L'Assemblée générale a réaffirmé et précisé ce mandat dans plusieurs de ses résolutions récentes, notamment dans la résolution [73/305](#), sur le renforcement de la coopération internationale en vue d'aider les victimes du terrorisme ; la résolution [73/186](#), sur le renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique ; la résolution [73/211](#), sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international ; la résolution [72/284](#), sur l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ; et la résolution [72/196](#), sur le renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique.

3. Les travaux de l'Office sont également guidés par des résolutions récemment adoptées par le Conseil de sécurité, notamment par la résolution [2482 \(2019\)](#), sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales ; la résolution [2467 \(2019\)](#), sur les femmes, la paix et la sécurité et les violences sexuelles commises en période de conflit ; la résolution [2462 \(2019\)](#), sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme et la nécessité de prévenir et de combattre le financement du terrorisme ; la résolution [2341 \(2017\)](#), sur les menaces terroristes qui planent sur les infrastructures critiques ; la résolution [2347 \(2017\)](#), sur la destruction du patrimoine culturel et la contrebande de biens culturels par des groupes terroristes lors de conflits armés ; la résolution [2354 \(2017\)](#), sur la lutte contre les discours terroristes ; la résolution [2368 \(2017\)](#), qui réaffirme le régime des sanctions contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) ; la résolution [2370 \(2017\)](#), qui vise à empêcher les terroristes d'acquérir des armes ; et la résolution [2396 \(2017\)](#), sur le retour et la réinstallation des combattants terroristes dans leur pays d'origine ou de nationalité, ou dans des pays tiers. Conformément aux résolutions [2444 \(2018\)](#) et [2498 \(2019\)](#), l'Office est chargé, par l'intermédiaire du Forum de l'océan Indien sur la criminalité maritime, de travailler avec la Somalie et d'autres pays concernés pour élaborer des stratégies propres à perturber le trafic de charbon de bois et d'autres marchandises qui financent Al-Shabaab en Somalie.

II. Fourniture d'une assistance technique

A. Activités d'assistance technique

Ratification

4. En 2019, les États Membres ci-après sont devenus parties à un ou plusieurs instruments juridiques internationaux relatifs au terrorisme : Belgique, Bénin, Burkina Faso, Chypre, Comores, Congo, Gabon, Ghana, Guyana, Inde, Kazakhstan,

Liban, Malaisie, Monténégro, Nigéria, Paraguay, Portugal, République arabe syrienne, Saint-Kitts-et-Nevis, Sierra Leone, Tchad, Thaïlande, Turkménistan, Turquie et Uruguay. Le Kazakhstan et la Turquie sont devenus, respectivement, les troisième et quatrième pays du monde à devenir partie aux 19 instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme. Avec la ratification, par le Nigéria, du Protocole de 2014 portant amendement de la Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs, le Protocole a été ratifié par 22 États parties, soit le nombre requis pour qu'il entre en vigueur.

B. Mesures de justice pénale contre le terrorisme

5. L'ONUDC fournit aux États Membres, à leur demande, une assistance technique à l'appui des mesures de justice pénale qu'ils prennent contre le terrorisme. L'assistance fournie couvre tous les aspects de l'action de la justice pénale, y compris l'adhésion aux instruments internationaux et l'élaboration d'une législation conforme au niveau national ; l'élaboration d'une stratégie, d'une politique et de plans d'action pour la prévention du terrorisme ; le renforcement de la capacité des autorités chargées de faire appliquer les lois destinées à prévenir et combattre le terrorisme, notamment pour faciliter la coopération interinstitutions aux niveaux national et international ; le renforcement de la capacité des procureurs à monter des dossiers de terrorisme et à engager des poursuites ; la facilitation de l'entraide judiciaire et de la coopération internationale entre les procureurs et les autorités centrales ; le renforcement de la capacité des juges chargés de statuer sur les affaires de terrorisme ; et l'appui aux initiatives relatives à la réforme pénitentiaire, aux peines de substitution à l'emprisonnement, ainsi qu'à la réadaptation et à la réinsertion des délinquants.

6. Le programme d'assistance technique de l'Office est mis en œuvre par le personnel de son siège et de son réseau de bureaux extérieurs. Pour répondre aux besoins des États Membres en assistance technique supplémentaire dans le cadre de l'action qu'ils mènent pour prévenir le terrorisme, l'ONUDC étend sa présence au Bangladesh, au Burkina Faso, en Iraq, au Kazakhstan, au Kirghizistan, aux Maldives, au Mozambique, au Pakistan, aux Philippines et à Sri Lanka. Le Bureau de l'ONUDC à Maiduguri, dans le nord-est du Nigéria, est devenu opérationnel en 2019.

1. Assistance législative

7. Depuis 2003, l'Office fournit une assistance technique aux États Membres qui en font la demande afin de promouvoir l'adhésion aux instruments juridiques internationaux relatifs au terrorisme et aux résolutions pertinentes des Nations Unies, ainsi que leur mise en œuvre ; d'appuyer la révision et l'élaboration de lois nationales de lutte contre le terrorisme ; de renforcer les capacités des agents des systèmes nationaux de justice pénale ; et d'appuyer la coopération régionale et internationale en matière pénale, en particulier en ce qui concerne les demandes d'entraide judiciaire et d'extradition.

8. En 2019, l'ONUDC a lancé, avec l'Union européenne et le Bureau de lutte contre le terrorisme, un projet triennal commun de promotion de l'universalisation et de la mise en œuvre effective de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Avec l'appui du Gouvernement canadien, l'ONUDC a poursuivi la mise en œuvre d'un projet destiné à promouvoir l'universalisation et la mise en œuvre effective de cadres juridiques de sécurité nucléaire tels que la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires et son amendement. L'ONUDC a mis au point un outil d'apprentissage en ligne sur le cadre juridique international de lutte contre le terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire, disponible en anglais, arabe, espagnol, français et russe.

9. L'ONUDC tient à jour, en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, des bases de données sur la législation, les traités, les stratégies et la jurisprudence, ainsi qu'une

bibliographie. Hébergées sur le portail de gestion des connaissances de l'ONUDC connu sous le nom de SHERLOC (Sharing Electronic Resources and Laws on Crime), les bases de données sont accessibles au public, mises à jour quotidiennement, et contiennent des informations relatives aux mesures prises aux niveaux national, régional et international pour combattre le terrorisme et les infractions apparentées. Elles constituent un outil d'assistance technique et d'information efficace pour les décideurs, les praticiens des services de détection et de répression et de la justice, les universitaires et les médias. Constatant que la base de données sur la législation antiterroriste a été élargie en 2019 pour contenir plus de 2 000 textes législatifs provenant de plus de 130 pays. Une autre étape importante a été la rénovation de la base de données des traités, qui contient désormais les traités internationaux et régionaux relatifs à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme et à leur prévention.

2. Élaboration de politiques et de stratégies

10. L'Office a continué de s'employer à intégrer la dimension de genre dans la prévention du terrorisme, publiant, en mai 2019, le *Manuel sur les dimensions de genre dans les ripostes pénales au terrorisme*, première publication produite par l'ONU sur ce sujet. Intégrant une perspective tenant compte des droits humains, le Manuel a été conçu pour compléter les outils existants mis au point par l'ONUDC, notamment ceux qui fournissent des orientations sur la ratification et la mise en œuvre des instruments juridiques universels de lutte contre le terrorisme et ceux qui visent à renforcer certains aspects de la réponse apportée par la justice pénale au terrorisme. Le Manuel sera utile aux agents du système judiciaire, aux procureurs, aux agents des services de détection et de répression et aux membres du personnel pénitentiaire, ainsi qu'aux avocats qui assistent des personnes soupçonnées ou victimes d'actes de terrorisme.

11. En avril 2019, l'Office a organisé sa première manifestation sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme destinée à des cadres féminins. Les participantes ont débattu des meilleures pratiques et politiques à mettre en œuvre pour promouvoir l'égalité des genres au sein de leurs institutions. L'atelier de suivi, qui devrait se tenir en 2020, aura pour but de débattre des dimensions de la lutte contre le financement du terrorisme qui sont spécifiques au genre, l'un des objectifs étant d'inclure ces dimensions dans le programme de formation à la lutte contre le financement du terrorisme que l'Office propose actuellement.

12. En 2019, l'ONUDC a, avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) et le Bureau de lutte contre le terrorisme, lancé une nouvelle initiative mondiale destinée à fournir aux États Membres une assistance technique en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies globales et adaptées de poursuite, de réadaptation et de réinsertion des personnes associées à des groupes terroristes, conformément aux résolutions [2178 \(2014\)](#) et [2396 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité. Dans cette dernière résolution, le Conseil a demandé aux États Membres d'évaluer les personnes dont ils ont des motifs raisonnables de croire qu'elles sont des terroristes, y compris les combattants étrangers suspectés de terrorisme et les membres de leur famille qui les accompagnent, y compris leurs conjoints et leurs enfants, qui entrent sur le territoire de ces États Membres, d'enquêter sur ces personnes, d'élaborer et de mettre en œuvre des évaluations globales des risques qu'elles présentent et de prendre des mesures appropriées, y compris en envisageant des poursuites judiciaires et des mesures de réadaptation et de réinsertion, soulignant qu'il fallait que les États Membres veillent à ce que toutes ces mesures soient conformes au droit national et international. En octobre 2019, l'ONUDC a organisé une réunion de groupe d'experts sur les stratégies de poursuite, de réadaptation et de réinsertion des personnes présumément associées à des groupes terroristes. L'ONUDC et la DECT préparent actuellement une publication sur les stratégies de poursuite, de réadaptation et de réinsertion.

13. Tout au long de 2019, l'Office a participé à des groupes de travail techniques et politiques sur la lutte contre le financement du terrorisme lors de réunions du Groupe

d'action financière (GAFI) et d'organes régionaux de type GAFI. En outre, l'ONUDC a continué d'appuyer les travaux menés sur le financement du terrorisme et les opérations par correspondants bancaires. L'ONUDC a intensifié ses consultations techniques avec les institutions financières privées et les organismes nationaux de justice pénale sur les partenariats public-privé efficaces, initiative qui vise à aider les États Membres à améliorer l'efficacité des enquêtes et des activités de désorganisation à l'appui de la mise en œuvre de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

14. L'Office a continué de collaborer avec les États Membres de la région du Sahel pour élaborer et adopter des plans d'action portant sur la réponse pénale au terrorisme. Au Niger, l'ONUDC a aidé les autorités nationales à adopter un plan qui énonce les objectifs prioritaires de l'action pénale à mener contre le terrorisme. Au Sénégal, l'ONUDC a aidé les autorités à élaborer la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. L'ONUDC a contribué à l'élaboration d'un plan d'action pour la lutte contre le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest à l'appui de la stratégie antiterroriste adoptée au sommet extraordinaire des chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur le terrorisme, tenu à Ouagadougou en septembre 2019.

15. En septembre 2019, l'ONUDC et le Gouvernement mozambicain ont élaboré la feuille de route d'une assistance technique complète destinée à renforcer la réponse du pays au terrorisme, y compris aux problèmes de ce type rencontrés récemment dans le nord-est du pays. La feuille de route se concentre sur les activités d'élaboration de politiques et d'assistance technique spécifiquement liées aux priorités fixées par le Gouvernement mozambicain pour ce qui est de renforcer son système de justice pénale, priorités qui sont conformes à celles fixées par la Communauté de développement de l'Afrique australe et aux objectifs de développement durable. À la demande du Gouvernement mozambicain, l'ONUDC s'efforce d'aider le pays à prévenir le terrorisme en renforçant la capacité des responsables nationaux de la justice pénale et des services de détection, de répression et de sécurité à coopérer au partage de renseignements et à la collecte, à la préservation et au traitement des preuves, y compris celles recueillies par l'armée dans les zones de conflit.

16. Sur la base du programme de prévention du terrorisme que l'Office met en œuvre au Pakistan pour la période 2014-2019, le Gouvernement pakistanais et l'ONUDC ont élaboré un projet quadriennal intitulé « Programme de prévention du terrorisme au Pakistan 2020-2023 ». Ce projet étend la portée thématique et géographique de l'appui que l'Office apporte au Pakistan au domaine de la prévention du terrorisme. Une assistance technique sera fournie pour faciliter les enquêtes, les poursuites et les jugements liés au terrorisme ; aider les victimes d'attentats terroristes ; faciliter la mobilisation des jeunes et de la population ; aider à combattre le financement du terrorisme ; et faciliter la coopération internationale.

3. Renforcement des capacités de répression pénale du terrorisme

17. En 2019, l'Office a organisé plus de 150 activités de formation et formé plus de 3 000 fonctionnaires de la justice pénale.

Moyen-Orient

18. L'aide à l'Iraq, qui vise spécifiquement à rétablir la justice pénale et les services de détection et de répression dans l'ensemble du pays, reste pour l'Office une priorité absolue. L'ONUDC a aidé les autorités du pays à élaborer une stratégie nationale dont le but est de prévenir et de combattre l'utilisation d'engins explosifs improvisés, ainsi qu'à rédiger un projet de loi sur les preuves numériques. L'ONUDC a également dispensé à l'Iraq une formation au soutien aux victimes du terrorisme et collaboré étroitement avec les autorités nationales à la protection des infrastructures critiques. En février 2019, l'ONUDC a organisé à La Haye une réunion de groupe d'experts sur les systèmes avancés de preuve pour l'Iraq. S'appuyant sur l'expérience qu'il a

acquise en fournissant à l'Iraq une assistance technique concernant la responsabilité judiciaire pour les crimes commis par l'EIL (Daesh), l'Office a continué d'élaborer, en consultation avec les États Membres, des propositions détaillant le niveau de soutien technique requis dans ce pays. En 2018, l'ONUDC a également lancé un projet destiné à promouvoir le rôle des fonctionnaires irakiennes dans la lutte contre le terrorisme dans le pays.

19. Au Liban, l'Office a mis en œuvre un projet de formation destiné à améliorer les techniques d'enquête employées par les responsables des services de détection et de répression et de la justice pénale pour protéger les camps de réfugiés et de personnes déplacées contre l'infiltration de terroristes, ainsi qu'à renforcer l'échange, aux niveaux national et international, de renseignements concernant les menaces terroristes qui pèsent sur les réfugiés.

20. Tout au long de 2019, l'Office a participé, notamment avec des représentants de la société civile, du secteur privé et du GAFI, à des débats d'orientation sur la prévention de l'utilisation abusive des organisations à but non lucratif à des fins de financement du terrorisme. En collaboration avec le Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et la Charity Commission for England and Wales, l'Office a organisé sur ce thème un atelier accueilli par le Gouvernement qatarien à l'intention des autorités de justice pénale et de contrôle de la région¹.

Afrique

21. L'Office a renforcé son partenariat avec le Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et continué d'organiser des ateliers techniques pour les pays de la région. Il a, par exemple, aidé le Maroc à combattre le financement du terrorisme en l'aidant à développer la capacité opérationnelle des agents de la justice pénale à prévenir, instruire, poursuivre et juger les affaires y relatives.

22. L'Office a fourni une assistance technique à plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Depuis 2018, il met en œuvre la troisième phase du partenariat conclu entre le Nigéria, l'Union européenne, l'ONUDC et la DECT pour renforcer la répression pénale du terrorisme et de l'extrémisme violent, s'employant principalement à aider le Nigéria à résoudre les problèmes uniques que rencontre la justice pénale dans le nord-est du pays, région la plus touchée par le terrorisme. L'assistance technique dispensée à cet égard a porté sur la collecte de preuves dans les situations de conflit et sur la formation des procureurs, des avocats et des juges qui travaillent activement au traitement des affaires impliquant des suspects de Boko Haram.

23. Au Nigéria, l'Office a continué d'appuyer le déploiement, en provenance d'Abuja, de procureurs spécialisés dans les affaires de terrorisme chargés d'aider, par des conseils et des avis d'expert, le Centre commun d'enquête de Maiduguri à mener des enquêtes fondées sur des preuves dans les affaires de terrorisme. Cela a aidé le Centre à examiner plus de 1 500 dossiers concernant des suspects de Boko Haram détenus en attente de poursuites.

24. En 2019, il a été lancé pour le Nigéria deux modules de formation spécifiques, l'un sur les enquêtes antiterroristes et l'autre sur les dimensions de genre de la répression pénale du terrorisme. Élaborés conjointement avec des experts nationaux, ces modules ont déjà été testés dans le cadre d'activités de renforcement des capacités des fonctionnaires locaux de la justice pénale.

25. L'Office a également aidé les services judiciaires et d'enquête spécialisés dans la lutte contre le terrorisme au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Les activités de renforcement des capacités menées par l'ONUDC à cet égard ont consisté à mettre davantage l'accent sur l'instruction et la poursuite des affaires liées au terrorisme, notamment sur l'utilisation de techniques d'enquête spéciales et sur la protection des témoins et des victimes. L'ONUDC a travaillé avec la Mission multidimensionnelle

¹ Voir également la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali afin de renforcer, par des ateliers de formation axés sur la gestion des lieux de crime et des exercices pratiques, la capacité des gendarmes des régions les plus touchées et des membres de la Police nationale à enquêter sur les affaires de terrorisme. L'assistance technique que l'Office prodigue pour combattre le terrorisme fait partie intégrante de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. À cet égard, les principaux bénéficiaires de l'assistance technique dans la région sont le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad.

26. De tout temps, les États Membres ont éprouvé des difficultés à recueillir des preuves suffisantes et de qualité dans les zones de conflit et à haut risque. En conséquence, il demeure difficile de traduire en justice les auteurs, organisateurs et commanditaires d'attentats terroristes, ainsi que les personnes qui les ont aidés, appuyés ou hébergés. L'Office a conçu, pour aider les États à utiliser et à admettre comme preuves les informations et les éléments recueillis par les militaires dans les zones de conflit et à haut risque, une nouvelle initiative mondiale de renforcement des capacités. Après avoir dispensé une formation sur le sujet aux militaires du nord-est du Nigéria, l'ONUSC étend maintenant son assistance au Niger.

27. L'Office a aidé, par une assistance technique offerte à des pays d'Afrique de l'Est, à instruire des affaires de terrorisme en se fondant sur le renseignement et à renforcer la coopération régionale en matière de détection et de répression. L'ONUSC a aidé, en étroite collaboration, l'Organisation de coopération des chefs de police de l'Afrique de l'Est à mettre en place son Centre d'excellence régional pour la lutte contre le terrorisme. En outre, l'ONUSC a continué d'organiser des ateliers d'assistance technique sur les enquêtes financières, les activités de désorganisation et les sanctions dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme, les principaux bénéficiaires de cette formation dans la région étant l'Érythrée et la Somalie.

28. L'ONUSC a aidé les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe à renforcer les mesures de justice pénale fondées sur l'état de droit qu'ils prennent pour combattre le terrorisme et l'extrémisme violent qui le favorise. C'est dans le cadre de cette initiative qu'il a mené ses premières activités de renforcement des capacités de prévention du terrorisme au Mozambique. Dans le cadre de ce projet, un appui au renforcement des capacités a également été apporté à l'Afrique du Sud et à la République démocratique du Congo.

29. L'Office a continué d'organiser des ateliers de formation de formateurs destinés à faire intégrer les droits humains dans l'action pénale menée contre le terrorisme. En 2019, de nombreux experts formés par l'ONUSC sur les droits humains et la réponse pénale apportée au terrorisme ont contribué aux ateliers tenus par l'Office en Afrique.

30. L'Office a effectué deux visites de pays, en Angola et au Togo, pour promouvoir l'universalisation et la mise en œuvre effective des instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme nucléaire. L'ONUSC a organisé, pour la Libye, un atelier sur la sécurité nucléaire et la protection contre le terrorisme nucléaire, accueilli au Maroc et organisé en étroite collaboration avec l'Agence marocaine de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques.

Asie

31. L'Office a continué d'aider, par une assistance technique s'inscrivant dans le long terme, le Gouvernement afghan à combattre le financement du terrorisme. L'aide a visé à renforcer la coordination, la politique et l'efficacité des agences en matière d'enquête et de désorganisation des réseaux financiers des groupes terroristes ; à combattre les flux de fonds illicites provenant d'Afghanistan et destinés à ce pays ; à combattre l'utilisation abusive des services de transfert de valeurs monétaires et d'argent liquide ; et à améliorer l'application des sanctions. En 2019, de surcroît, l'ONUSC a organisé, avec l'Université du Sussex, aux Émirats arabes unis, une réunion de groupe d'experts sur l'appui aux victimes du terrorisme pendant les procédures pénales.

32. Au Pakistan, l'Office, en étroite collaboration avec l'Autorité nationale antiterroriste, a fourni à 600 praticiens de la justice pénale une assistance technique sous la forme de 30 ateliers spécialisés destinés à faciliter les enquêtes, les poursuites et les jugements dans les affaires liées au terrorisme. En outre, les outils juridiques utilisés pour protéger les témoins dans les affaires de terrorisme ont été examinés par l'ONUDC et une assistance technique a été fournie à de hauts responsables. En collaboration avec la Cour pénale internationale et l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs, l'ONUDC a fourni une assistance juridique aux législateurs. Par exemple, un projet de loi sur la protection des témoins a été soumis pour examen au Parlement de la province de Khyber Pakhtunkhwa.

33. En 2019, l'Office a mis en œuvre, en Asie du Sud et du Sud-Est, une initiative d'assistance technique destinée à aider les autorités nationales à combattre le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive par des acteurs non étatiques. L'Office a également aidé à appuyer la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent qui lui est propice chez les jeunes par des stratégies efficaces de justice pénale et la promotion d'une culture de la légalité. L'un des axes de cette initiative consistait à prévenir et à combattre la violence faite aux enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et extrémistes violents.

34. L'ONUDC a continué, avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), à organiser des ateliers de base et avancés sur la lutte contre le financement du terrorisme au Kirghizistan, au Tadjikistan et en Ouzbékistan.

Amérique latine et Caraïbes

35. En juin 2019, l'ONUDC a organisé au Panama, pour certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes, un atelier régional destiné à promouvoir l'universalisation et l'application effective de trois instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme nucléaire : la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires et son amendement.

Europe du Sud-Est

36. En 2019, l'Office a mis à jour l'outil de formation intitulé *Foreign Terrorist Fighters: Manual for Judicial Training Institutes, South-Eastern Europe*, publié initialement en 2017. Cette mise à jour a pris en compte les nouveaux développements survenus dans la région en ce qui concernait les combattants terroristes étrangers et les médias sociaux, ainsi que les changements opérés dans le cadre juridique international et régional applicable à ces combattants. La version actualisée a été traduite en albanais, en bosniaque/monténégrin/serbe et en macédonien, et sera intégrée dans les programmes de divers instituts de formation judiciaire. Le manuel actualisé a servi de base et a été lancé à un événement régional de renforcement des capacités tenu en décembre 2019. Toujours en 2019, dans le cadre de la même initiative, l'Office a organisé, en Albanie et en Bosnie-Herzégovine, des activités de renforcement des capacités axées sur la détection et l'interception aux frontières des combattants terroristes étrangers de retour, cela dans le respect des normes internationales relatives aux droits humains.

37. En 2019, l'Office a organisé en Albanie, avec l'OSCE et le programme d'aide à la formation aux enquêtes criminelles internationales du Ministère de la justice des États-Unis d'Amérique, un programme de formation à la lutte contre le financement du terrorisme. Ce programme conjoint, qui a été lancé en 2017 et se poursuivra jusqu'en 2020, est axé sur les enquêtes financières et la désorganisation du financement du terrorisme.

Activités régionales de renforcement des capacités

38. Dans le cadre d'une initiative centrée sur l'Algérie, la Jordanie, le Liban et la Tunisie et financée par l'Union européenne, l'ONUDC a aidé ces États Membres à renforcer leur régime juridique de lutte contre les combattants terroristes étrangers et

à développer la capacité des fonctionnaires de la justice pénale et des services de détection et de répression à traiter les aspects juridiques spécifiques de la lutte contre la menace que ces combattants font peser aux niveaux national et régional. En outre, dans le cadre d'un projet destiné à aider les États Membres à mettre en œuvre la résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité, l'ONUSC a aidé des pays d'Afrique du Nord, d'Asie du Sud et d'Asie centrale à renforcer l'action de justice pénale qu'ils mènent contre le terrorisme et les combattants terroristes étrangers.

39. En 2019, dans le cadre du projet de communication aéroportuaire qu'il met en œuvre avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'ONUSC a organisé, avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, en Afrique orientale, dans les Caraïbes et au Sahel, une série d'activités nationales et régionales de formation destinées à renforcer la capacité des agents de première ligne de certains aéroports internationaux à contrer la menace que représentent les combattants terroristes étrangers.

Activités mondiales de renforcement des capacités

40. En 2019, l'ONUSC, le Bureau de lutte contre le terrorisme, la DECT, l'Organisation de l'aviation civile internationale, le Bureau de l'informatique et des communications de l'ONU et INTERPOL ont lancé le Programme de lutte contre les déplacements des terroristes. Ce programme vise à aider les États Membres à prévenir, détecter, instruire et poursuivre les infractions terroristes et autres crimes graves, y compris les voyages qui s'y rapportent, en recueillant et analysant les données relatives aux passagers conformément aux obligations et aux normes internationales, en particulier à la résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité.

41. L'Office a mis à la disposition des États Membres un ensemble complet de formations au traitement des enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et extrémistes violents, qui comprend trois manuels de formation : à la prévention du recrutement et de l'exploitation des enfants, à la réadaptation et à la réinsertion des enfants victimes de recrutement et d'exploitation, et à la justice pour enfants dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, respectivement. Cet ensemble de formations est complété par la Feuille de route de l'ONUSC sur le traitement des enfants associés aux groupes terroristes et extrémistes violents, également présentée en 2019, qui expose les principes clefs de la stratégie d'intervention de l'Office et donne des orientations de base pour chacun des domaines visés par le projet. Une assistance technique fondée sur cet ensemble de formations a été fournie en Asie centrale et au Nigéria.

42. L'Office, en coopération avec l'OMD, a continué de dispenser aux fonctionnaires des douanes, de la police, des services de lutte contre les stupéfiants et d'autres services de détection et de répression une formations au contrôle des activités commerciales et exportations stratégiques. Grâce à la formation qu'ils ont reçue, ces fonctionnaires ont saisi, en 2019, plus de 10 cargaisons commerciales et à double usage stratégiques.

43. Pendant la période considérée, l'ONUSC a organisé deux réunions de groupes d'experts pour mettre au point un procès simulé mettant en scène la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Ce procès simulé sera l'occasion de former des juges et des procureurs aux spécificités de la Convention et servira à démontrer les avantages d'y être partie et de disposer, pour ce faire, de la législation nationale appropriée.

44. L'ONUSC a continué de mettre en œuvre sa plateforme d'apprentissage en ligne de la lutte contre le terrorisme, qui a été largement utilisée pour l'assistance technique et qui comptait, à la date de rédaction du présent rapport, 1 844 utilisateurs de plus de 125 pays. Depuis 2008, l'ONUSC a formé 1 595 praticiens du monde entier grâce à cette plateforme et dispensé 30 cours de formation en ligne, auxquels ont participé 640 fonctionnaires de la justice pénale et des services de détection et de répression. Il a été organisé, en outre, 121 webinaires (débats en temps réel) consacrés à diverses questions liées à la lutte contre le terrorisme. En 2019, l'ONUSC a amélioré

l'interface de la plateforme en proposant de nouvelles fonctionnalités et des outils plus conviviaux. Il a en outre mis au point, sur le thème « Préserver et demander des preuves numériques par-delà les frontières », un nouveau cours interactif d'apprentissage en ligne qui a été dispensé en octobre 2019.

45. L'Office s'est également associé à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et à l'OMD pour organiser à Bangkok, en mars 2019, une session sous-régionale de formation avancée à la lutte contre le trafic d'objets culturels dans la chaîne logistique conteneurisée. Cette session de formation était également axée sur les moyens d'empêcher que des biens culturels objets d'un trafic ne soient utilisés pour générer des profits pour des groupes criminels organisés et financer des groupes terroristes. En outre, l'ONUSD a contribué à un atelier sur la lutte contre le trafic transfrontière de biens culturels organisé à Oulan-Bator, en octobre 2019, par l'OSCE pour la Mongolie et d'autres partenaires asiatiques de l'OSCE pour la coopération. Il a, enfin, contribué à des activités organisées sur le même sujet à Bangkok et à Londres par l'UNESCO et le Secrétariat du Commonwealth.

46. Dans le cadre du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, il a été élaboré, au titre de l'initiative « Éducation pour la justice », une série de 15 modules d'enseignement universitaire sur la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'un guide pédagogique, disponibles en anglais et en russe. Il a également été élaboré un jeu de société sur la prévention de l'extrémisme violent. Ce jeu, intitulé « Labyrinthe », stimule la réflexion critique sur les questions liées à l'extrémisme violent et s'adresse aux jeunes de 13 à 18 ans.

47. Dans le cadre du volet du Programme mondial consacré à la prévention de la criminalité juvénile par le sport, il a été entrepris l'élaboration d'un guide sur la prévention de l'extrémisme violent par le sport. Une version provisoire de ce guide a été présentée et commentée à une réunion de groupe d'experts tenue à Vienne du 27 au 29 novembre 2019. Le guide donne des conseils sur la manière dont le sport et l'apprentissage par le sport peuvent être utilisés pour traiter les facteurs de risque d'extrémisme violent chez les jeunes et de protection contre ce risque, et vise à renforcer leur résilience. Le guide devrait être publié au premier semestre de 2020.

4. Coopération internationale et entraide judiciaire

48. L'ONUSD appuie, pour faciliter la coopération en matière pénale et l'échange d'informations et de compétences, plusieurs réseaux internationaux de points focaux, qui instaurent la confiance et facilitent le contact entre les praticiens. La participation à des plateformes et réseaux de coopération régionale accélère la coopération interrégionale et renforce la coordination interinstitutionnelle dans les affaires liées au terrorisme et à la criminalité transnationale. En témoignent les travaux des réseaux appuyés par l'ONUSD, comme l'Équipe spéciale interinstitutions pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, le Réseau de procureurs et d'autorités centrales de pays d'origine, de transit et de destination constitué en réponse à la criminalité transnationale organisée en Asie centrale et dans le Caucase du Sud, la Plateforme de coopération judiciaire pénale des pays du Sahel et le Réseau ouest-africain d'autorités centrales et de procureurs contre la criminalité organisée. L'ONUSD a élaboré un guide pratique sur la façon de rédiger les demandes de coopération adressées aux États Membres de l'Équipe spéciale interinstitutions.

49. Élaborée conjointement par l'ONUSD, la DECT et l'Association internationale des procureurs et poursuivants, cette publication, intitulée *Practical Guide for Requesting Electronic Evidence Across Borders* (Guide pratique pour la demande de preuves électroniques par-delà les frontières), a été mise en ligne en mars 2019 sur le portail SHERLOC de l'ONUSD, ce qui a entraîné une importante augmentation du nombre d'utilisateurs de ce dernier. Ce guide aide à déterminer les mesures à prendre au niveau national pour recueillir, conserver et partager les preuves électroniques, le but général étant de garantir l'efficacité des pratiques d'entraide judiciaire. Il est actuellement utilisé dans des formations régionales dispensées en Asie, en Afrique,

en Amérique latine, dans les Caraïbes et dans la région du Pacifique, ainsi que pour une formation nationale dispensée au Pakistan. Depuis la publication du guide, l'ONUDC a reçu d'organisations internationales de nombreuses demandes de partenariat pour la prestation de formations connexes, collaborant avec le Commonwealth, l'Organisation des États américains, l'OSCE et le Réseau des juristes des îles du Pacifique à la réalisation d'activités apparentées.

50. La Plateforme de coopération judiciaire des pays du Sahel, appuyée par l'ONUDC, encourage la coopération judiciaire internationale dans les affaires de terrorisme grâce à un réseau de points focaux établis au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Sénégal et au Tchad. L'Office a travaillé avec des représentants de cette plateforme et de la Plateforme de coopération en matière de sécurité du G5 Sahel afin d'établir une coopération entre les deux entités. À cet égard, un projet de mémorandum d'accord a été finalisé en décembre 2019 par un comité d'experts créé par les États Membres participants. Ce mémorandum devrait être approuvé par les ministres de la justice respectifs à leur réunion prévue en 2020.

51. L'Office a aidé le Réseau des autorités centrales et des procureurs de l'Afrique de l'Ouest contre le crime organisé à faciliter la coopération judiciaire internationale dans la région, notamment dans les affaires de terrorisme. En Afrique de l'Est et du Centre, l'Office a continué d'appuyer le Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs.

52. L'Office a appuyé le Réseau d'Asie centrale pour la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et a mis en œuvre des activités destinées à renforcer les capacités des autorités gouvernementales et des acteurs de la société civile de la région. L'assistance technique fournie a porté essentiellement sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes efficaces de prévention de l'extrémisme violent propice au terrorisme, ainsi que sur des mesures globales et coordonnées de poursuite et de réadaptation des combattants terroristes étrangers de retour au pays et de leurs familles. En outre, l'ONUDC a aidé le Réseau de procureurs et d'autorités centrales de pays d'origine, de transit et de destination constitué en réponse à la criminalité transnationale organisée en Asie centrale et dans le Caucase du Sud à favoriser la coopération internationale entre les autorités judiciaires dans les affaires liées à la criminalité organisée et au terrorisme.

53. En 2019, l'Office a entrepris de lancer un nouveau réseau de coopération judiciaire en Asie du Sud-Est. En outre, l'ONUDC a continué à s'engager auprès des États Membres de la région pour faire progresser encore les efforts qu'ils déploient pour créer un centre régional de renseignement et de coordination pour l'Asie du Sud.

5. Réforme des prisons, réadaptation et réinsertion

54. L'Office a mis en œuvre des projets sur mesure concernant les détenus extrémistes violents et la prévention de la radicalisation violente dans les prisons, le but étant de renforcer les services de police scientifique dans les affaires de terrorisme et d'extrémisme violent. En outre, des projets sont en cours pour promouvoir la police de proximité afin de prévenir l'extrémisme violent propice au terrorisme, faire progresser les approches communautaires de prévention de cet extrémisme et renforcer la capacité des femmes à le prévenir.

55. L'Office a continué d'aider les prisons de haute sécurité du Kenya et de Somalie à prévenir la radicalisation violente, ainsi que les autorités qui gèrent des détenus extrémistes violents. En 2019, l'ONUDC a prodigué une formation au personnel pénitentiaire et fourni des opportunités professionnelles à des détenus de Mogadiscio, Garowe et Hargeisa, en Somalie. Au Kenya, en plus de fournir une formation à la sécurité dynamique aux agents pénitentiaires et une formation professionnelle aux détenus, l'ONUDC a développé et introduit un outil d'évaluation des risques et des besoins pour les détenus extrémistes violents. Cette initiative permet de classer les détenus comme étant à risque élevé, moyen ou faible, puis de les loger dans le bloc cellulaire approprié en fonction des facteurs de risque. Cet outil a été initialement

développé et mis en œuvre dans la prison de sécurité maximale de Shimo La Tewa, à Mombasa, puis dans la prison de sécurité maximale de Kamiti, à Nairobi.

56. L'ONUDDC, le Bureau de lutte contre le terrorisme et la DECT ont fait progresser leur initiative commune concernant les délinquants extrémistes violents et la prévention de la radicalisation violente dans les prisons. Ce projet vise à renforcer la capacité des services pénitentiaires à gérer plus efficacement les détenus extrémistes violents et à relever le défi d'une éventuelle radicalisation violente dans les prisons. Il est actuellement mis en œuvre au Kazakhstan, en Tunisie et en Ouganda. Des plans de travail nationaux ont depuis été convenus pour les pays sélectionnés.

57. L'ONUDDC a lancé un projet destiné à renforcer les programmes de détention des combattants terroristes étrangers de retour en Iraq, au Kazakhstan et au Kirghizstan. Ce projet vise à renforcer la capacité des autorités à gérer les menaces posées par les combattants terroristes étrangers en fournissant une assistance technique aux services de détection et de répression, aux services pénitentiaires et aux autorités judiciaires, ce qui incite les partenaires à coopérer au rapatriement de leurs ressortissants étrangers combattants terroristes détenus en République arabe syrienne et dans d'autres pays et régions.

C. Suivi et évaluation

58. L'Office aidera le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme à mesurer l'impact de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et à suivre les progrès de sa mise en œuvre. À cette fin, l'Office partagera les compétences techniques de sa section de l'évaluation indépendante, qui a réalisé plus de 130 évaluations complexes liées à divers types d'infractions graves, y compris le terrorisme. En 2019, l'ONUDDC a mené une évaluation stratégique participative du mécanisme, financé par l'Union européenne, de gouvernance intégrée de la sécurité intérieure dans les Balkans occidentaux, y compris l'initiative de lutte contre le terrorisme dans cette région.

59. Une métasynthèse de tous les rapports d'évaluation de l'ONUDDC pour la période 2017-2018 a souligné que l'objectif 16 de développement durable avait été pleinement intégré dans la conception de diverses activités de formation, constituant ainsi une pratique optimale au sein de l'Office. En outre, l'ONUDDC a lancé sur Internet une application d'évaluation innovante, Unite Evaluations, pour gérer tous les processus d'évaluation indépendants de l'Office et suivre la mise en œuvre des recommandations, y compris celles relatives à la prévention du terrorisme et à la lutte contre celui-ci, afin de favoriser l'apprentissage et d'améliorer encore la reddition de comptes.

60. L'une des principales priorités de l'Office est d'évaluer ses activités d'assistance technique en termes de pertinence, d'efficacité, d'efficience, d'impact et de durabilité, ainsi que l'intégration des principes relatifs aux droits humains et à l'égalité des genres. L'ONUDDC suit de près l'impact de son assistance technique, comme en témoignent les résultats obtenus par les autorités des États Membres.

D. Partenariats

61. À l'appui de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, l'Office a aidé à élaborer la stratégie antiterroriste des Nations Unies pour Sri Lanka, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies. Sous la direction du Coordonnateur résident des Nations Unies pour Sri Lanka, une équipe d'experts de la lutte antiterroriste de l'ONUDDC a élaboré sur place des versions provisoires de la stratégie en vue de leur consultation par les parties prenantes.

62. De même, en Indonésie, l'ONUDDC a fourni des ressources supplémentaires à la Coordonnatrice résidente des Nations Unies en lui affectant du personnel. Ce déploiement visait à améliorer la coordination et la collaboration des entités des

Nations Unies aux fins de la prévention de l'extrémisme violent propice au terrorisme. Ce déploiement a facilité, entre autres, la création de la plateforme de coordination Peace Hub, initiative du Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies pour l'Indonésie qui vise à encourager la collaboration et à identifier de nouvelles possibilités de mobilisation, servant de guichet unique pour toutes les activités des Nations Unies liées à la prévention de l'extrémisme violent propice au terrorisme en Indonésie et à la lutte contre celui-ci. Le Peace Hub non seulement rassemble des entités qui luttent directement contre l'extrémisme violent propice au terrorisme, mais également adopte une approche plus large visant les facteurs sociaux sous-jacents.

63. Depuis le déploiement de fonctionnaires de rang supérieur de l'ONUDC en Iraq, l'Office participe pleinement à l'élaboration en cours d'un nouveau cadre stratégique des Nations Unies pour la coopération avec ce pays. Ce déploiement a permis d'œuvrer concrètement pour renforcer la coordination entre les programmes de l'ONUDC et ceux d'autres entités, comme celui du Programme des Nations Unies pour le développement consacré à l'état de droit, et a facilité la création de partenariats de programmation conjointe, comme la coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations concernant la frontière entre l'Iraq et la Jordanie, ainsi qu'avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) sur des actions efficaces de justice pénale.

64. L'ONUDC a continué de participer à la mise en œuvre d'activités conformément aux quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et reste l'organe du Secrétariat de l'ONU auquel il incombe au premier chef de renforcer la capacité des États Membres par la fourniture d'une assistance technique et d'une compétence législative concernant les aspects pénaux de la prévention du terrorisme.

65. Dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, l'ONUDC préside le Groupe de travail sur la justice pénale, les ripostes juridiques et la lutte contre le financement du terrorisme (dont le Bureau de lutte contre le terrorisme et la DECT sont Vice-Présidents). L'ONUDC assure également la vice-présidence du Groupe de travail sur la gestion des frontières et l'application de la loi dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, avec INTERPOL, et du Groupe de travail sur la mobilisation des ressources et le suivi et l'évaluation, avec la DECT.

66. L'ONUDC collabore étroitement avec les organes subsidiaires compétents du Conseil de sécurité, y compris le Comité contre le terrorisme et sa direction exécutive ; le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, et son équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions ; et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#) et son groupe d'experts.

67. L'ONUDC a continué de renforcer ses partenariats avec les parlements et les associations parlementaires. En mai 2019, l'ONUDC, le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Union interparlementaire (UIP) ont signé un protocole d'accord destiné à cimenter leur coopération dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent propice à ce dernier. Il est actuellement mis en œuvre une initiative pluriannuelle d'aide aux parlements pour l'élaboration d'une législation antiterroriste. L'ONUDC et l'UIP ont renforcé leur appui aux mesures prises par les parlements pour combler les lacunes recensées dans l'application des instruments juridiques internationaux pertinents et des résolutions du Conseil de sécurité. En 2019, l'ONUDC, l'UIP et le Bureau de lutte contre le terrorisme ont organisé en Égypte une conférence régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord sur le rôle des parlementaires face à la menace des combattants terroristes étrangers et aux défis qui y sont associés.

68. Dans le domaine de la prévention du terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire, l'Office a coopéré régulièrement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#) et son groupe d'experts, le Bureau de lutte contre le terrorisme, le Bureau des affaires de

désarmement, l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, le Groupe de contact sur la sécurité nucléaire, le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, et la Nuclear Threat Initiative, notamment.

69. L'ONUDC a continué de travailler avec le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI pour aider les États Membres à appliquer effectivement la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que, lorsqu'il y a lieu, les recommandations pertinentes du GAFI.

III. Priorités

70. En 2020, conformément à son mandat, l'Office continuera de promouvoir la ratification et l'application des 19 conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme, ainsi que l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En outre, il aidera les États Membres à revoir leur législation nationale, renforcera les moyens dont disposent les agents de la justice pénale dans les États Membres, et encouragera la coopération transfrontière entre les autorités judiciaires et les services de détection et de répression.

71. L'Office concentrera ses travaux sur les nouvelles menaces que posent, entre autres, le retour et la réinstallation des combattants terroristes étrangers, la présence de délinquants extrémistes violents en milieu carcéral, le terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire, le financement du terrorisme, le recrutement et l'exploitation d'enfants par des groupes terroristes et extrémistes violents, l'utilisation sans précédent d'Internet et des médias sociaux par les terroristes, la prolifération des engins explosifs improvisés et les attentats terroristes dirigés contre des « cibles vulnérables » et des infrastructures critiques, et se penchera sur les aspects de la prévention de l'extrémisme violent propice au terrorisme qui touchent à la justice pénale. Il s'emploiera également à développer les compétences requises pour protéger les lieux du crime dans les cas d'acte terroriste et à renforcer la protection et le soutien accordés aux victimes et aux témoins d'actes de cette nature.

72. L'ONUDC prévoit également de renforcer l'assistance technique apportée aux États Membres en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies complètes et adaptées de poursuites, de réadaptation et de réinsertion pour les personnes accusées de terrorisme ou condamnées pour terrorisme, et de s'attaquer aux difficultés liées à la collecte, à la préservation et à l'analyse d'éléments de preuves de tous types, en particulier des éléments de preuve numériques et de ceux qui proviennent de zones de conflit armé. Il collaborera également avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice pour mettre en place un dispositif d'appui global au renforcement des capacités en ce qui concerne les liens de plus en plus étroits qui existent entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

73. À l'appui des résolutions [2462 \(2019\)](#) et [2482 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, l'Office continuera de s'employer, dans ses programmes, à combattre le financement du terrorisme. L'assistance technique visera en particulier à aider les autorités de justice pénale des États Membres à mettre en œuvre, dans le domaine financier, des enquêtes, des activités de désorganisation et des sanctions ; à empêcher qu'il ne soit fait une utilisation abusive des organisations à but non lucratif ; à faciliter l'utilisation du renseignement financier ; à renforcer les partenariats public-privé ; et à encourager la coopération interinstitutions et internationale.

74. La promotion de l'état de droit et du respect des règles et normes internationales en matière de droits de la personne continueront de faire partie intégrante de tous les programmes. L'ONUDC continuera de faire en sorte que la problématique femmes-hommes soit prise en compte dans la répression pénale du terrorisme. L'Office continuera en outre à appuyer ses outils en ligne tels que la Plateforme

d'apprentissage sur la lutte contre le terrorisme et les composantes de SHERLOC ayant un rapport avec ce domaine, en particulier le répertoire des autorités nationales compétentes et les bases de données sur la législation, la jurisprudence, les traités et les stratégies et la base de données bibliographiques.

75. L'ONUDC continuera d'élaborer des outils innovants d'assistance technique, de rédiger des publications et de revoir les manuels existants pour les adapter aux mesures les plus récentes. Un nouveau module de formation en ligne sur la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire sera élaboré en 2020 et sera disponible dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. L'Office renforcera également la présence sur le terrain de spécialistes de la prévention du terrorisme et redoublera d'efforts pour assurer la viabilité et la continuité de l'assistance fournie. À cet effet, il étendra le recours à la formation approfondie, aux services de mentorat et aux programmes de formation de formateurs et élargira sa collaboration à long terme avec certains groupes.

IV. Conclusions

76. La situation en matière de terrorisme, qui évolue rapidement, a gagné en complexité et en violence. De nombreuses personnes ont été durement touchées par le terrorisme et de nombreuses autres, en particulier des jeunes, se sont radicalisées et ont été recrutées par des terroristes. Alors que les États Membres ont obtenu d'importants succès dans la prévention du terrorisme et la lutte contre ce dernier, il faut intensifier l'action au niveau international. Le cadre juridique universel contre le terrorisme est loin d'être pleinement respecté et appliqué.

77. Si la définition de normes et l'élaboration de politiques sont essentielles, l'une des plus grandes difficultés actuelles tient au manque de capacités en matière de justice pénale dans certains pays et certaines régions. L'obsolescence des lois, des politiques, des cadres institutionnels et des accords de coopération en matière de lutte contre le terrorisme, ainsi que le manque de compétences et de connaissances spécialisées quant à leur application limite considérablement la capacité qu'ont les États Membres d'enquêter rapidement sur les infractions de terrorisme et d'en poursuivre efficacement les auteurs.

78. Traduire les terroristes en justice implique de disposer de régimes juridiques antiterroristes solides et de systèmes de justice pénale forts. Il s'agit d'éléments clefs de toutes les résolutions de l'ONU relatives à la lutte contre le terrorisme. C'est aux États Membres qu'il incombe en premier lieu de prévenir et de combattre le terrorisme. L'ONUDC est prêt à aider les États Membres, à leur demande, à renforcer leur capacité à répondre à la menace du terrorisme, à consolider la coopération transfrontière en matière judiciaire et policière, et à veiller à ce que leurs mesures antiterroristes soient pleinement conformes aux règles et normes internationales relatives aux droits humains.